



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AIDES ENERGIE RAPPEL DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Je suis une TPE
(Très Petite Entreprise : - 10 salariés et CA/Bilan <2M€)

Je suis une PME
(Petite et Moyenne Entreprise :
- 250 salariés et CA<50M€ /Bilan <43M€)
et je ne suis pas filiale d'un groupe non
assimilable à une PME

Je suis une ETI ou GE
Entreprise de Taille Intermédiaire (entre 250
et 5000 salariés) ou Grande Entreprise
Ou une PME filiale d'ETI ou GE

Puissance compteur
< ou = 36Kva

Puissance compteur
> 36Kva

Contrat au TRVe
(Tarif Réglementé de vente)

Contrat en offre
de marché (OM)

Amortisseur électricité

Prise en charge de la différence entre le Prix contrat au MWh et 180€
sur 50 % des volumes consommés dans la limite de 320€/MWh.

**Bouclier Tarifaire
TRVe**
Limitation du prix à 199,3€/MWh

**Bouclier Tarifaire
OM**
Diminution du prix de
144,4€/MWh

Prix garanti maximal (*)
230€/MWh HT et hors TURPE
en moyenne annuelle
pour les contrats souscrits ou renouvelés en 2022

Bouclier OM, Prix garanti, Amortisseur : Pour en Bénéficiaire, **une seule démarche**
Adresser l'attestation sur l'honneur à son fournisseur d'énergie avant le 31/03/2023
Télécharger l'attestation en cliquant [ICI](#) ou en vous rendant sur le site de votre fournisseur
Application des dispositifs toute l'année 2023 directement sur la facture électricité

Accès des TPE/PME au guichet AGE en plus de l'amortisseur
si critères AGE encore atteints à réception de facture

**GUICHET d'AIDE
GAZ/ELECTRICITE**
(dit guichet AGE)

- **Aide classique plafonnée à 4M€ :**
=> Le prix de l'énergie pendant la période de demande d'aide a augmenté de 50 % par rapport au prix moyen annuel payé en 2021
=> Les dépenses d'énergie pendant la période de demande d'aide représentent plus de 3% du CA sur la même période 2021
- **Aide renforcée à 50M ou 150M€ :**
=> Le prix de l'énergie pendant la période de demande d'aide a augmenté de 50 % par rapport au prix moyen annuel payé en 2021
=> Les dépenses d'énergie en 2021 représentent plus de 3% du CA 2021 ou dépenses énergie S1 2022 >6 % CA S1 2022
=> un EBE négatif ou en baisse de 40 %

Demande à Faire à réception de
facture Gaz et électricité
sur impots.gouv.fr
Déjà disponible sur 2022 / prorogée en 2023
Accès à la demande en cliquant [ICI](#)

(*) Prix garanti (280€/MWh si prix HT/avec TURPE ou 230€/MWh si prix HT et Hors Turpe)

Les demandes d'aide
« gaz / électricité » se
font par voie
dématérialisée sur sur
l'espace professionnel
du site
www.impot.gouv.fr

ex. : Payer en ligne, taxe d'habitation, formulaire déclaration de revenus...



Attention aux arnaques !

Campagne de SMS frauduleux sur l'indemnité carburant : la direction générale des Finances publiques n'envoie pas de SMS pour faire la promotion de l'indemnité carburant, le seul site officiel pour faire sa demande est impots.gouv.fr

[En savoir plus](#)

L'ACTUALITÉ EN BREF

Indisponibilité de la messagerie sécurisée

Accueil , Particulier , Professionnel - 16-03-2023

Parution du bulletin DGFiP statistiques n° 12 "La taxe sur la valeur ajoutée en 2022 (données provisoires)"

Accueil - 14-03-2023

Parution de la quatrième situation mensuelle comptable des collectivités locales

Accueil , Collectivité - 20-02-2023

Taxes sur les véhicules de tourisme affectés à des fins économiques

Accueil , Professionnel - 25-01-2023

[Voir toutes les actualités](#)



Indemnité carburant de 100 € pour l'usage du véhicule à des fins professionnelles

Afin de limiter les effets de la hausse des coûts du carburant et de préserver le pouvoir d'achat des Français, le Gouvernement met en place une aide spécifique de 100 €, sous conditions de ressources, en faveur des actifs utilisant leur véhicule à des fins professionnelles.

► [J'accède au formulaire et aux informations utiles](#)

► [Je teste mon éligibilité à l'indemnité carburant](#)

Aides à destination des entreprises, indépendants, entrepreneurs

► [Aide Gaz/Électricité](#)

► [Amortisseur et bouclier électricité](#)

► [Trouver les coordonnées de votre conseiller départemental de sortie de crise](#)

► [Régularisation des montants d'aides perçues pour compenser les coûts fixes dans le cadre de l'épidémie de covid](#)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Pour prendre contact, être informé et accompagné, plusieurs solutions sont à votre disposition:



Adresse mail dédiée pour exposer votre situation et être contacté

pref-appui-auxentreprises@eure.gouv.fr



Numéro d'appel pour prendre RDV

02 32 24 88 92

La **médiateur de l'énergie** en cas de litiges avec votre fournisseur d'énergie, le gestionnaire de réseau de distribution ou l'acheteur d'électricité.

[Site du médiateur de l'énergie](#)